

Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain QUILICHINI
et Emmanuel CELERI
Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE DE GUARGUALE

Suivant acte reçu par Maître Michaël MARTINETTI, Notaire à AJACCIO, le 11 décembre 2025, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

Monsieur Jean-Pierre ISTRIA, fonctionnaire municipal, demeurant à SANTA-MARIA-SICHE (20190) Quartier BOURODU. Né à PARIS (75012) le 25 août 1959. Célibataire

Il possède depuis plus de trente ans, joignant ainsi sa possession à celle de Monsieur Jean Jérôme ISTRIA, décédé à AJACCIO (20000) le 4 juin 1982, qui de son vivant, lui a légué aux termes du testament holographique en date du 20 juillet 1981,

Sur la commune de GUARGUALE

Lieudit Loro, une parcelle de terre sur laquelle est édifiée une maisonnette en mauvais état cadastrée section C numéro 275 pour 25 ca

Lieudit Loro, les parcelles de terres cadastrées section C n° 274 pour 63 a 46 ca, section C n° 276 pour 01 ha 24 a 28 ca, section C n° 277 pour 01 ha 58 a 90 ca, section C n° 278 pour 59 a 28 ca, Section C n° 448 pour 22 a 95 ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 : "Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : barbara.choron@rombaldi.notaires.fr